



COMMUNE
DE
DRINCHAM

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

30 JANVIER 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, Maire.

Une demande a été formulée auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre afin de terminer la rénovation du réseau d'éclairage public sur le secteur Boom Straete.

Le débat sur le projet d'Aménagement et de Développement durable a donné lieu à plusieurs observations.

- Concernant la gestion des eaux pluviales il conviendrait d'utiliser au mieux, par un entretien régulier, les réseaux que sont les fossés, les watergangs et les canaux pour maîtriser les flux exceptionnels. Les bassins de rétentions ne doivent être que la solution ultime.
- Il convient de pérenniser l'accès aux rives des cours d'eau afin que leur entretien soit facilité.
- Concernant la densité de construction, il convient de garder une souplesse et d'éviter une concentration trop forte qui ferait perdre le caractère rural des communes les plus modestes.

Il conviendra de procéder à l'acquisition d'un chauffage d'appoint pour l'atelier communal.

La rétrocession des espaces communs du lotissement des Prairies sera acceptée sous réserve

- que les espaces verts soient rendus correctement aménagés
- que toute dégradation sur la voirie existante soit à la charge de la Maison Flamande ou des entreprises de construction tant que l'ensemble des parcelles ne sera pas aménagé.

Une demande sera formulée auprès de la CCHF pour monter un dossier de cheminement piétonnier le long du C.D. 110 afin de sécuriser l'accès au lotissement des Prairies.

Le programme de petits travaux de voirie est arrêté. Il concerne le fauchage des bas-côtés des voies communales, la recharge en cailloux du Broucke Straete et la signalisation verticale du stop en limite du sentier de l'école, Place de Drincham et du marquage au sol du passage pour piéton sur le Loowegh Straete. Le curage des fossés sera examiné en fonction de la consommation de l'enveloppe communale destinée à ces travaux.

L'opération Hauts de France « propre » sera lancée le samedi 18 mars à 9 heures sur la commune.

L'inventaire des travaux à effectuer dans le cadre de la restauration du patrimoine sera dressé à l'intention du SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme.